



Compteur électrique chez le propriétaire

Par **kathy62**, le **27/07/2016** à **12:11**

Bonjour j'espère que vous me répondrez car pour l'instant je ne sais plus ou m'adresser voila je loue une petite maison sur le terrain de mon propriétaire le compteur se trouve chez lui il me fait payer ma consommation tous les mois sa varie entre 60 et 80 euros l'été entre 100 et 160 euros l'hiver c'est lui qui relève le compteur et calcule lorsque j'ai pris le logement celui ai meublé accoler a la maison une autre dépendance qui lui appartient je ne sais pas ce qu'il y a dedans et sur le coté le garage qui s'ouvre électriquement je voudrais savoir si c'est légal car on a la meme boite aux lettre et je dois lui régler le loyer d'un montant de 290 euros pour 30m2 + l'edf il ne veut aucun chèque ni virement tous en espèces
Cordialement

Par **Lag0**, le **27/07/2016** à **13:19**

Bonjour,
Cette situation est illégale. Votre bailleur n'a pas le droit de vous facturer votre consommation d'électricité.
Vous pouvez donc tout à fait refuser de payer.